

# Le livre de correspondances du bureau de Nyon : morceaux choisis

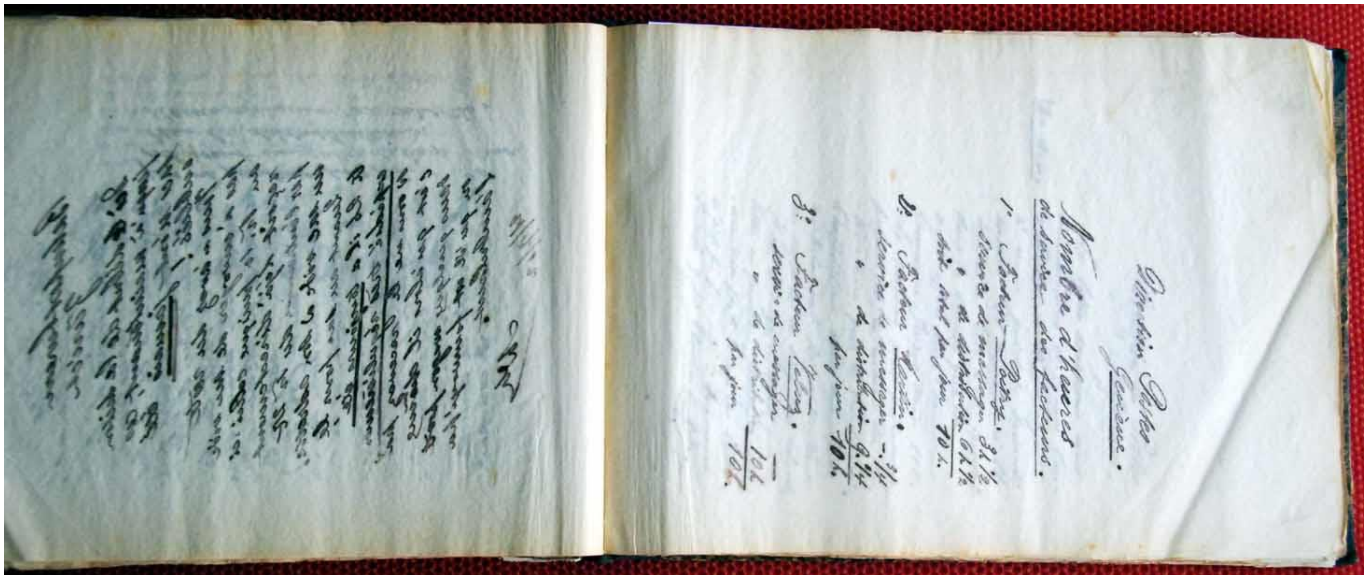
Jean VORUZ

CONFÉRENCE DU 6 AVRIL 2013



Bien qu'intitulé comme tel sur la couverture, il s'agit plus précisément des correspondances du bureau de Coppet, situé à quelques km de Nyon (canton de Vaud, Suisse), le chef-lieu de district.

Ce livre est un recueil des doubles de lettres rédigées et adressées par le buraliste pour les besoins du service. Les destinataires sont aussi bien le bureau principal de Nyon, la direction d'arrondissement postal à Genève, les bureaux d'ambulants ou encore de simples particuliers.



Le livre de correspondances est composé de pages très fines (papier de soie) sur lesquelles se lisent avec plus ou moins de peine les lettres reproduites par un procédé analogue au carbone. La lecture de ces lettres, d'abord ardue, puis instructive, enfin amusante dans plusieurs cas, révèle une mine d'informations propres à nous éclairer sur le fonctionnement au quotidien d'un bureau postal moyen au début du 20e siècle. La conférence présente une sélection de différents cas, classés par type d'incident ou requête :

Le personnel postal au quotidien : où l'on apprend que la journée-type d'un facteur peut s'étaler de 4h 45 du matin jusqu'à 19h 15. Un temps de travail quotidien de onze heures paraît être monnaie courante.

Les hésitations tarifaires : le buraliste peine à faire la différence entre une carte postale et un imprimé et préfère s'en remettre à sa direction pour trancher. Il taxe indûment comme lettre une carte postale intérieure et répare promptement son erreur en restituant la différence en timbres-poste à l'adresse de l'expéditeur.

Les relations avec le service des ambulants : le buraliste proteste contre la manière dont les dépêches postales sont jetées du train Genève-Zurich, sans arrêt dans la petite gare de Coppet. Les facteurs n'ont pas à « servir de cible » (!) pour qu'on identifie l'endroit où le sac doit être lancé. Les difficultés avec des clients peu commodes : le destinataire d'un envoi – prétendument refusé – se plaint d'être victime de l'insistance du personnel postal. Après une première lettre dans laquelle le buraliste invoque certaines différences culturelles entre Helvétie et midi de la France, celui-ci se voit finalement conduit à réfuter les allégations d'injures dont le client prétend, par réclamation, avoir été victime au guichet.

L'heure suivi est le suivant

soit 11 heures de travail effectif.

Le travail se répartit comme suit :

4 h 45 levée des boîtes en ville  
5 h 14 1031, tri au bureau  
6 h 15 levée des boîtes en ville  
tri au bureau  
train 1030  
de 7 h 05 à 9 h tri et distribution  
9 h 05 levée des boîtes en ville  
9 h 35 1035  
de 9 h 45 à 10 h 45 libre

10 h 45 levée des boîtes  
à 1036  
12 h 1<sup>re</sup> seconde distribution  
libre de 12 h à 2 h

2 h à 5 h levée des boîtes, trains 29 et 14  
troisième distribution.  
libre de 5 h à 5 h 30

5 h 30 levée des boîtes,  
train 33  
7 h 45 quatrième distribution.

Jusqu'à présent il n'a été compté pour

26 mars 1907 – Extrait de lettre à la direction des Postes décrivant le déroulement de la journée des facteurs pour justifier le nombre d'heures à rémunérer.



1905 – L'équipe des ambulants Genève-Zurich photographiée à Olten devant un wagon-poste modèle 1902 (musée de la Communication, Berne).

Service personnalisé, précision du travail et proximité du client faisaient manifestement partie du système de valeurs de la Poste qui, à juste titre, jouissait d'un prestige public qui n'a plus cours aujourd'hui.